

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/03/2020

### **PRESENTS**

C. GOULESQUE – L. RUELLE – A. FLORENCE – C. MOREAU – C. PAIN – J. AUBUSSON – R. CHESNEAU – J. PELICOT – N. GUESNAULT – S. ROUMEAS – L. TRAVERS – A. MEULOT – F. ROBBE

### **ABSENTS EXCUSES**

G. PANTIN pouvoir à J. AUBUSSON

E. POUDELET pouvoir à R. CHESNEAU

Monsieur le Maire exprime son émotion pour ce dernier conseil.

Approbation du compte rendu précédent à l'unanimité.

### **I.FINANCES**

#### • Subventions aux associations

Le tableau des subventions a été transmis à l'ensemble du conseil et est porté au vote du conseil. Mme S. ROUMEAS et M.L. TRAVERS sont contre et refusent d'expliquer leur motivation en prétextant qu'il n'y a pas de débat. C. MOREAU réfute leur propos en disant qu'il y a toujours eu débat en quelque occasion que ce soit et que même lors des conseils les débats ont toujours été ouverts.

ACSSA SAINT ANTOINE	3 200 €
ASSOCIATION TENNIS DE TABLE SAINT ANTOINE (ATT)	1 500 €
FOOTBALL CLUB SAINT ANTOINE	1 300 €
Z-STAN : ZUMBA DE ST ANTOINE	1 000 €
LES AMIS DE LA GRENOILLERE ST ANTOINE	500 €
COMITE DES FETES ST ANTOINE	3 200 €
COMITE DE PARENTS D'ELEVES ST ANTOINE DU ROCHER	3 200 €
AMICALE DE LA BELLE EPOQUE ST ANTOINE	250 €
SOCIETE DE CHASSE SAINT ANTOINE	500 €
ROCANTO'LAB	500 €
ECOLE DE SAINT ANTOINE DU ROCHER	1 000 €
CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DE ST ANTOINE	200 €
SECOURS CATHOLIQUE D'INDRE-ET-LOIRE	50 €
ASSOCIATION D'AIDE FAMILIALE POPULAIRE DE TOURS	87,50 €
SOLIDARITE NEUILLE PONT PIERRE ET NEUVY	200 €
PREVENTION ROUTIERE A TOURS	50 €
CFA MFEO A SORIGNY	240 €
CAMPUS DES METIERS DE L'ARTISANAT A JOUE LES TOURS	80 €
COLLEGE J.DU BELLAY A CHÂTEAU LA VALLIERE	80 €
COMPAGNIE IZADORA NEUILLE PONT PIERRE	500 €
COMBATTRE LA PARALYSIE LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	50 €
PROTECTION CIVILE INDRE ET LOIRE TOURS	50 €
AFSEP BLAGNAC	50 €

Les subventions sont votées par 13 pour et 2 contre.

#### • Taux d'imposition

Malgré que les taux restent inchangés, il appartient au conseil de voter les taux tels qu'énoncés ci-dessous :

TAXE D'HABITATION : 13.96 %

TAXE FONCIERE BÂTI : 19.52 %

TAXE FONCIERE NON BÂTI : 54.26 %

Le conseil vote à l'unanimité.

• Vote du budget primitif principal 2020

Tous les conseillers ont reçu, depuis le 29/02/2020 les tableaux des budgets 2020 pour examen.

Aucune remarque n'ayant été faite, Monsieur le Maire propose de voter le budget principal comme suit :

le budget principal 2020 qui s'équilibre :

en dépenses et en recettes de fonctionnement à **1 551 049.83€**

et en dépenses et en recettes d'investissement à **570 158.59€**

Le conseil vote par 13 pour, 1 abstention et 1 contre.

• Vote du budget primitif assainissement 2020

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint Antoine du Rocher est concernée par l'obligation de rattachement pour le budget assainissement M49, qui a pour finalité la production de résultats budgétaires sincères.

Pour les dépenses, il s'agit des dépenses engagées avec service fait et non mandatées au 31 décembre. Pour les produits, il s'agit des recettes de fonctionnement non mises en recouvrement et correspondant à des prestations effectuées avant le 31 décembre.

Le caractère obligatoire du rattachement des charges et des produits à l'exercice peut cependant faire l'objet d'aménagements lorsque les charges et les produits à rattacher ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence significative sur les résultats de l'exercice et leur sincérité. En outre, le rattachement des charges et des produits récurrents, comptabilisés de manière répétitive, chaque trimestre, chaque semestre (c'est le cas de la redevance d'assainissement) n'est pas obligatoire à partir du moment où les produits et charges relatifs à une année entière ont été comptabilisés, selon les préconisations du Comité national de fiabilisation des comptes locaux.

Le budget assainissement 2020 s'équilibre :

en dépenses et recettes d'exploitation à 177 189.18€

et en dépenses et recettes d'investissement à 202 357.42 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le budget assainissement 2020 et de ne pas pratiquer le rattachement des charges et produits à l'exercice 2020 pour le budget assainissement M49.

**II. PERSONNEL**

En raison de diverses modifications, le nouveau tableau du personnel a été établi comme suit :

Grades	temps de travail	Postes pourvus	Postes vacants
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35/35ème	X	

Adjoint administratif territorial	35/35ème	X	
Adjoint administratif territorial	35/35ème	X	
Adjoint administratif territorial	17/35ème	X	
Agent de Maîtrise Principal	35/35ème	X	
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35/35ème	X	
Adjoint technique territorial	35/35ème	X	
Adjoint technique territorial	35/35ème	X	
Adjoint technique territorial	35/35ème	X	
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	21/35ème	X	
Adjoint technique territorial	11/35ème	X	
Adjoint technique territorial	6.56/35ème		X
Adjoint territorial d'animation	6.60/35ème	X	
Adjoint territorial d'animation	6.60/35ème	X	
Adjoint territorial d'animation	14/35ème	X	
Adjoint territorial d'animation	6.60/35ème	X	
Adjoint territorial d'animation	6.60/35ème		X
Adjoint territorial d'animation	12,5/35ème	X	
Adjoint territorial d'animation	32/35ème	X	
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	32/35ème	X	
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	33/35ème	X	

### **III.URBANISME**

Pas de droit de préemption exercé par la commune sur la vente de deux terrains route des bonshommes.

### **IV.INTERCOMMUNALITE**

Modification des statuts du SATESE 37

En raison de l'entrée de la communauté de communes du Val de Vienne au SATESE 37, il est demandé au conseil de délibérer sur la modification des statuts.

Le conseil vote à l'unanimité.

Monsieur J. PELICOT précise que désormais, à chaque entrée ou sortie d'une commune ou d'une communauté de communes du SATESE 37, il sera demandé au conseil de délibérer sur la modification des statuts et non plus une fois par an comme auparavant.

### **V.DIVERS**

#### **J. PELICOT**

Annonce la diminution du budget primitif du SATESE 37 de 2.8% pour 2020 et explique au conseil les raisons de cette diminution.

#### **R. CHESNEAU**

A participé à une réunion du SIAEP le 01/03/2020. Un renouvellement de délégation de service public pour l'affermage a été lancé et 3 sociétés ont répondu. Les réponses ont été confiées à un organisme pour examen et remettra le 18/03/2020, ses conclusions pour le choix final.

Lecture d'une note de M. E. POUDELET .

Remerciements à toute l'équipe du travail et des moments passés ensemble pour son dernier mandat.

C. PAIN

Bilan du festival « femmes en campagne »

Environ 20 personnes au vernissage, une soixantaine de personnes au concert et quatre personnes à la lecture d'une pièce de théâtre.

L. RUELLÉ

Remerciements pour la subvention accordée à l'association de chasse de SAR ;

En raison de son déménagement, ne peut se représenter et adresse ses remerciements à l'ensemble du conseil pour ce mandat passé ensemble.

C. MOREAU

Espère être élue pour œuvrer pour SAR et pour les Rocantoniens et Rocantoniennes.

A. MEULOT

Explique au conseil les raisons de sa non représentation,

- L'Age
- La présence au côté de sa conjointe
- La pression administrative.

Remerciements à l'ensemble du personnel communal et tous les élus pour le travail effectué, le sérieux dans les tâches accomplies.

Fin de conseil à 21h10

Monsieur le Maire offre le verre de l'amitié à l'issue de ce conseil.